Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 09 Septembre 2015 - n°53

Accueil des réfugiés - Accueil des réfugiés : La position de Villes de France
Congres - Congrès de Villes de France de Bourg-en-Bresse des 1er et 2 octobre 2015 « Les villes, forces vives des territoires »
Economie - Baisse de la DGF - Villes de France entendue par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale
Economie - François Hollande confirme la poursuite de la baisse des dotations
Economie - Baisse des dotations - L'AMF lance une pétition nationale
Economie - Rentrée chargée pour le numérique
Action extérieure - Appel à projet Franco-Sénégalais, plus que quelques jours pour candidater

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Accueil des réfugiés : La position de Villes de France

Lors de sa conférence de presse du 7 septembre, le président de la République a déclaré que la France accueillerait 24 000 réfugiés sur deux ans. Précisant qu'au niveau européen, des mécanismes permanents et obligatoires d'accueil des réfugiés seraient mis en place, avec notamment un renforcement du contrôle aux frontières de l'Europe et des mécanismes d'identification, le Chef de l'Etat a rappelé que le droit d'asile était un devoir, mais qu'une réponse européenne et globale devait être apportée.
D'autres mesures ont également été annoncées par François Hollande, comme la tenue d'une Conférence internationale pour les réfugiés, que la France pourrait accueillir, mais aussi un débat au Parlement sur le sujet et un renforcement des politiques de co-développement pour les pays soumis à l'exode de leurs populations.

Villes de France réunit un Bureau en urgence

« Au-delà de l'émotion, il est indispensable d'organiser de façon responsable l'accueil des personnes réfugiées suivant la capacité des territoires, d'en mesurer les conséquences de moyen terme et d'en organiser le suivi », a déclaré Caroline Cayeux, en convoquant en urgence le Bureau extraordinaire de Villes de France, ce mercredi 9 septembre sur la question de l'accueil des réfugiés.
Cette réunion se tient en amont d'une invitation adressée par le ministre de l'Intérieur à l'ensemble des maires de France, samedi 12 septembre au matin place Beauvau.
En effet, même si la gestion du droit d'asile est une compétence régalienne de l'Etat, les collectivités locales sont prêtes, compte tenu de la situation d'urgence dans laquelle l'Europe et la France se trouvent et en fonction de leurs capacités d'accueil, à accompagner l'Etat pour faire face à cette crise humanitaire.
Les élus de Villes de France ont toutefois jugé indispensable de poser un certain nombre de principes qui devront être rappelés à Bernard Cazeneuve et sur lesquels l'Etat devra obligatoirement se positionner :
- **Le volontariat des communes** . Car dès lors qu'il implique l'intervention des communes au delà de leur compétences normales en ce domaine, l'accueil des réfugiés, quelque soit leur religion, doit se faire dans un premier temps sur la base de la volonté de chacun des maires.
- **La prise en charge financière dans la durée**. Dans un contexte budgétaire très tendu et de baisse des dotations aux collectivités, l'Etat doit garantie une compensation financière aux communes et aux associations pour l'exercice de la compétence d'accueil.
- **Le suivi des populations accueillies dans le long terme**. L'Etat et les communes doivent prévoir dès l'accueil des réfugiés, un mécanisme de suivi et d'intégration (scolarisation, services sociaux, alphabétisation, travail….), organisé sous l'égide de l'Etat.

Premières précisions

Dès mardi 8 septembre, un coordinateur national chargé d'organiser l'accueil des migrants par les collectivités locales a été nommé en la personne de Kléber Arhoul, jusqu'alors préfet délégué pour l'égalité des chances en région Nord-Pas-de-Calais.
Par voie de communiqué, mardi 8 septembre en fin de journée, l'Association des Maires de France, a fait savoir que le président François Baroin avait été reçu dans la journée par le ministre de l'Intérieur pour préparer la réunion du 12 septembre avec les maires volontaires à l'accueil.
Plusieurs précisions semblent avoir été apportées :
- seuls les syriens, irakiens et érythréens seraient concernés par ce dispositif d'accueil. Le besoin manifeste de protection internationale aura fait l'objet d'une première appréciation dans des centres d'identification et d'enregistrement implantés dans les Etats membres d'arrivée.
- Le chiffre de 24 000 nouvelles personnes correspond à la part que la France devrait prendre à sa charge dans le

cadre d'une nouvelle décision européenne de relocalisation a été confirmé.
- Une étroite concertation serait menée localement par les préfets de département auprès des maires pour trouver les meilleures solutions tenant compte des possibilités et disponibilités locales.
Autant d'éléments qui seront précisés lors de la rencontre avec Bernard Cazeneuve.

CONGRES

Congrès de Villes de France de Bourg-en-Bresse des 1er et 2 octobre 2015 « Les villes, forces vives des territoires »

Inscrivez-vous !

Le Congrès annuel de Villes de France se tiendra jeudi 1er et vendredi 2 octobre 2015 à Bourg-en-Bresse.
Les débats confronteront des maires, élus, décideurs économiques de tout le pays ainsi que des représentants de l'État.
Parmi les personnalités attendues, citons le Premier ministre, Manuel Valls, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, Damien Abad, président du Conseil départemental de l'Ain, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Commissaire générale à l'égalité des territoires, Bruno Delsol, nouveau Directeur général des collectivités locales, ainsi que de nombreux maires.
Les inscriptions se font en ligne sur :
http://www.villesdefrance.fr/congres/
Télécharger le programme

ECONOMIE

Baisse de la DGF - Villes de France entendue par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale

Villes de France a été auditionnée ce mardi 8 septembre par la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, chargée d'évaluer les conséquences sur l'investissement public et les services publics de proximité de la baisse des dotations de l'État au bloc local. Villes de France était représentée à cette occasion par Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, son président délégué.
Pour faire face à la baisse sensible des dotations – confirmée par le Président de la République - et à ses conséquences directes sur l'investissement local, Villes de France a renouvelé sa demande d'une réduction du rythme de baisse de la DGF, en échange d'un renforcement de la capacité d'autofinancement et d'un engagement à ne pas s'en servir pour réduire les efforts d'économies sur le fonctionnement.
Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, a plus particulièrement insisté sur le fait que la baisse de concours financiers date de quelques années pour les villes intermédiaires, puisque de nombreuses villes-centre voient leur population stagner voire baisser, et que les efforts de stabilisation des effectifs ont déjà été entamés depuis plusieurs années. En outre, la baisse de la DGF n'est déjà plus compensée par l'évolution des produits de la fiscalité en 2015 dans les Villes de France.
En dehors d'une réduction brutale de l'effort d'équipement des villes et intercommunalités (de l'ordre 30% par rapport au précédent mandat), les conséquences de la baisse vont toucher dès l'an prochain le niveau même de certains services. En effet, les marges de manœuvre ne seront réellement pas évidentes dans les Villes de France en 2016 et 2017 – puisque les économies faites en 2015 (baisse des subventions aux associations pour la durée du mandat, réduction des amplitudes horaires, non renouvellement de contrats de prestations, mutualisation des services supports…) ne seront pas reconductibles chaque année…
Le président délégué de Villes de France a appelé à lutter contre un frein majeur à la baisse des dépenses, les normes qui coûtent : accessibilité, amiante, passeports, rythmes scolaires, décisions relatives au statut de la fonction publique territoriale qui échappent totalement aux maires.
Enfin, dans ce contexte, Jean-François Debat a précisé que les maires des Villes de France étaient très mesurés à l'idée d'engager dès l'an prochain une réforme d'ampleur des critères et de l'architecture de la DGF, même s'il existe dès 2016, des adaptations consensuelles indispensables.
Retrouver l'intégralité de l'audition de Villes de France sur ***:***
http://www2.assemblee-nationale.fr/14/commissions-d-enquete/baisse-des-dotations-aux-communes

ECONOMIE

François Hollande confirme la poursuite de la baisse des dotations

Lors de la conférence de presse que le chef de l'État, François Hollande, a accordé ce lundi 7 septembre, celui-ci a évoqué très rapidement le sujet des collectivités locales. Néanmoins, le Président de la République a confirmé la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. *« Nous avons à faire des économies partout, dans les grandes villes aussi, tout en faisant avec un certain échéancier, une certaine prudence. (…) Donc nous devons demander à chaque collectivité, notamment celles qui sont les plus riches de participer »* (NDLR à l'effort de redressement des comptes publics).

François Hollande a également confirmé la réforme de la DGF pour 2016 afin que *« les collectivités les plus prospères puissent aider les autres »* (…), et celui-ci de préciser que *« c'est ce que l'on appelle la justice, il y a la justice fiscale, il y a aussi la justice territoriale ».* Les collectivités qui investissent auront enfin un milliard d'euros de plus *« pour préserver l'investissement »*.

ECONOMIE

Baisse des dotations - L'AMF lance une pétition nationale

L'AMF lance une *pétition en ligne* pour mobiliser les élus et les habitants des 36 000 communes de France sur les conséquences de la baisse des dotations : baisse de l'investissement et réduction des services publics. Son mot d'ordre : « *Faisons cause commune contre la baisse des dotations* ».
Pour signer la pétition en ligne : *www.change.org*

ECONOMIE

Rentrée chargée pour le numérique

Après sa présentation en Conseil des ministres du 31 juillet, le *projet de loi* visant à la transposition de la *directive européenne PSI* (public sector information) de 2013 sur la réutilisation des données publiques sera examiné en procédure accélérée. Ce premier projet de loi de la nouvelle secrétaire d'Etat en charge de la Réforme de l'Etat et de la simplification Clotilde Valter, s'inscrit dans un agenda chargé pour le numérique avec les projets de loi Lemaire et « Macron II » qui se profilent.

Projet de loi Valter : ouverture et gratuité des données avec des exceptions pour la culture

- Alors que la France disposait d'une période s'achevant mi-juillet pour assurer sa transposition, la directive PSI sur les informations du secteur public s'applique d'ores et déjà. Le projet de loi de Clotilde Valter vient assurer cette transposition tardive en fixant le principe d'ouverture par défaut et de gratuité de la réutilisation des données publiques. Le principe de gratuité et le caractère exceptionnel de la redevance ont été à maintes reprises réaffirmés depuis la circulaire du 26 mai 2011 relative à la création de la mission Etalab, placée auprès du Premier Ministre.
- Le texte met en outre un terme aux exceptions à *la loi Cada* sur l'accès aux documents publics, qu'étaient la culture, l'enseignement et la recherche.

. Cependant, les redevances seront limitées « *aux autorités publiques tenues de dégager des ressources propres et, d'autre part, aux opérations de numérisation des fonds culturels* ». L'article 3 impose toutefois que le montant de ces redevances soit fixé selon des critères objectifs, transparents, vérifiables et non discriminatoires.

. Une autre exception a été prévue à propos de la réutilisation des données dans le cadre d'un partenariat public-privé pour la numérisation de ressources culturelles. Le texte ouvre en effet la possibilité d'accorder un droit d'exclusivité d'une durée maximum de 10 ans, durée pouvant être excédée pour les données culturelles (article 2).

Projet de loi Lemaire : neutralité et accessibilité du net

- Le projet de loi sur le numérique sera accessible sur Internet à partir de la troisième semaine de septembre afin de permettre au grand public d'apporter des « *propositions de modifications* » pendant quelques semaines. Premier projet de loi employant cette méthode, le texte a par ailleurs été préparé par la consultation du Conseil national du numérique, s'achevant en février dernier.
- Présenté début 2016 à l'Assemblée nationale, le projet de loi portera notamment sur le principe de neutralité du Net, la poursuite de l'ouverture des données de l'Etat et la protection des données personnelles. Le texte prévoit également un fonds de solidarité porté par les collectivités locales, les opérateurs télécom et les organismes sociaux afin d'assurer un « *droit au maintien de la connexion à internet* » pour les « *foyers modestes* ». Les modalités de financement sont en cours de négociation.

Enfin le projet de loi porté par le ministre de l'Economie Emmanuel Macron, abordera la dimension économique autour du numérique, tandis que le *projet de loi relatif à la santé* traitera des données de santé.

ACTION EXTÉRIEURE

Appel à projet Franco-Sénégalais, plus que quelques jours pour candidater

La première édition 2015 de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée France-Sénégal a été lancée conjointement par le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales – DGM/DAECT) et le ministère sénégalais de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire (MGLDAT) le 28 mai dernier.

Date limite le 15 septembre

La limite de dépôt de candidature est prévue le mardi 15 septembre 2015 sur le portail de la coopération décentralisée, et le prochain appel à projets triennal 2016 – 2018 ne sera pas ouvert aux pays bénéficiant d'un appel à projet bilatéral et que les projets concernant le Sénégal n'y seront donc pas éligibles. Les résultats de l'instruction du dossier seront connus le jeudi 15 octobre 2015 au plus tard.

Conditions d'éligibilité

L'appel à projet est dédié au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales sénégalaises ou de leurs groupements dans le respect des attributions et compétences qui leur sont reconnues. Les autorités sénégalaises et françaises ont fait le choix de cibler leurs interventions autour de trois thématiques : le développement économique local, l'appui institutionnel, et le développement durable (avec une dimension intégrant le changement climatique). Les projets seront présentés conjointement par les collectivités partenaires ou leurs groupements. Un projet n'est éligible que s'il est présenté conjointement par au moins une collectivité territoriale française et une collectivité locale sénégalaise. Les organismes publics, privés ou associatifs ne seront pas directement éligibles, même s'ils ont pour objet la réalisation d'actions de développement local. Ils peuvent cependant, à la demande des collectivités partenaires et dans un cadre clairement défini, être opérateurs ou maîtres d'œuvre de tout ou partie du projet.

Montant des cofinancements

Les deux Ministères apporteront leur cofinancement à parts égales et à hauteur maximum de 60% du montant total du projet. Là ou les collectivités françaises participeront à hauteur minimum de 30% et là ou les collectivités locales sénégalaises à hauteur minimum de 10% du montant global du projet hors valorisation. Le montant du cofinancement apporté par les deux ministères ne pourra excéder 50 000 euros.

- *Pour en savoir plus sur le règlement de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée France-Sénégal, veuillez consulter le site : http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd*
- Le site de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) : *www.cncd.fr*

Mardi 15 septembre 2015
Conseil d'administration de Villes de France
Jeudi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse
Congrès de Villes de France
Programme et inscription en ligne

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi